

ABONCOURT

Effondrements de terrains à la décharge : le point deux ans après

Des effondrements de terrains plombent l'activité du centre d'enfouissement des déchets non dangereux d'Aboncourt depuis deux ans. Après deux études approfondies et un vote unanime au conseil communautaire, l'Arc mosellan a entrepris des travaux de consolidation.

■ **Le contexte**
Automne 2019 : deux effondrements de terrains surviennent au centre d'enfouissement des déchets non dangereux d'Aboncourt. Un incident inédit, qu'aucune étude environnementale et géologique n'avait prédit. Pour l'Arc mosellan, prioritaire du site, c'est la situation est réduite au strict minimum. Seuls les déchets ménagers des habitants de la communauté de communes sont autorisés à être enfouis dans le dernier casier ouvert (B4 bis).

■ **Manque à gagner conséquent**
Pour la CCAM, le manque à gagner financier est conséquent, sans parler des dédommagements que la société Pizzorno Environnement, gestionnaire du site, est en droit de demander.

Longtemps, la mise en décharge a été la règle mais aujourd'hui, d'autres procédés d'élimination des déchets existent. Surtout, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de réduction de l'élimination par stockage de moitié en 2025 par rapport aux quantités admises en décharge en 2010. Cela passe, en amont, par le tri, la valorisation, le recyclage et aussi la limitation de nos propres déchets (achats en vrac : chasse au gaspillage, réemploi de matériel de seconde main, etc.).

■ **Incliner les habitants à consommer différemment**
Comme d'autres collectivités, la CCAM incite les habitants à consommer différemment et peut-être moins afin de diminuer leur part de déchets ultimes. « Nous menons une campagne de sensibilisation à l'usage du compost ; nous proposons des bacs à des tarifs attractifs... Prochainement, nous met-

■ **Objectif : prolonger l'exploitation**
Deux études de terrain et une élection locale plus tard, la CCAM décide d'engager des travaux pour consolider les abords du casier de recueil des ordures. Ils sont en cours et vont permettre de prolonger la durée d'exploitation du centre.

Dans l'esprit des élus en effet, le scénario d'une fermeture est totalement exclu. D'abord parce que le fait d'être propriétaire de sa propre décharge permet à la CCAM d'appliquer une taxe sur les ordures ménagères nettement inférieure aux prix du marché. Ensuite parce que les solutions alternatives (et notamment les centres d'incinération) sont trop onéreuses et de toute façon insuffisantes.

Enfin, à moyen terme, l'Arc mosellan entend bien retrouver un équilibre financier. Car en plus des pertes liées à la chute d'exploitation depuis deux ans, s'ajoute le coût des travaux aujourd'hui entrepris : pas moins de 2,5 M€. La facture aurait pu s'alourdir si un accord avec Pizzorno n'avait pas été trouvé. « Aujourd'hui, chacun fait des efforts, je tiens à le souligner », indique le président de la CCAM, Arnaud Spet.



La communauté de communes de l'Arc mosellan veut poursuivre l'exploitation du centre d'enfouissement. Pour répondre aux besoins des habitants mais aussi pour retrouver un équilibre financier mis à mal par les effondrements survenus il y a deux ans. Photo RL/Pierre HECKLER

■ **Des travaux gigantesques**
Les récentes explorations du sous-sol ont permis d'observer la présence de multiples galeries, vestiges d'une carrière de gypse, dans un périmètre proche du casier B4 bis.

Ce sont ces mêmes galeries, situées entre 15 et 25 mètres sous terre, qui font l'objet d'un comblement

par injection de ciment. Plus de 100 forages ont été réalisés afin de couler 18 000 m³ de matière selon deux procédés différents : injection gravitaire puis à haute pression.

Une partie des forages a également permis de former (toujours en sous-sol) un mur de béton entre la zone d'enfouissement des déchets et une zone protégée où vivent des chauves-

souris.

Pour faciliter les travaux, une centrale à béton a été installée sur place par Spie Baignolles Fondation. La maîtrise d'œuvre est assurée par la société Arcadis. Ce gigantesque chantier doit être bouclé avant la fin de l'année.

Chrystelle FOLNY

« Gérer une situation de transition »



Les élus de la communauté de communes ont pu se rendre sur le site récemment afin de se rendre compte des travaux de consolidation entrepris. Photo RL/Pierre HECKLER

trons en place des recycle-ries à l'entrée des déchetteries ; la tarification incitative est un objectif. Tout cela va dans le sens de la loi mais en attendant, nous devons aussi gérer la transition », estime Arnaud

Spet. C'est là que le président de la CCAM défend la place du centre d'Aboncourt.

« Aujourd'hui, toutes les conditions ne sont pas réunies pour faire partir les déchets résiduels en inci-

nération. Notre décharge permet de gérer cette transition », analyse le président de la CCAM.

On retiendra au passage que le site d'Aboncourt est le dernier centre d'enfouissement public de Lorraine.

90 000

Pendant longtemps, les services de l'Etat ont autorisé le centre d'enfouissement d'Aboncourt à traiter jusqu'à 120 000 tonnes de déchets par an mais depuis les effondrements, seuls les déchets de la CCAM sont autorisés à être traités. Ce qui représente 11 000 tonnes à l'année. Aujourd'hui, les travaux de consolidation permettent de viser une autorisation pour 90 000 tonnes par an, à compter de janvier 2022. « La demande est là ; de nombreuses entreprises sont venues nous voir pour demander quand nous pourrions accepter à nouveau leurs déchets », confirme la société Pizzorno.